



POUR AFFICHER

COURS « RÉGLEMENT DES GRIEFS »

Offert aux régions

de Québec (03), Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais (05) et du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine/Côte-Nord (08)

DATES : Le vendredi 9 septembre et le samedi 10 septembre 2016

HEURES : De 8 h 30 à 16 h 30

ENDROIT : À déterminer selon les inscriptions

RESPONSABLE : **Natalie Rainville**
Conseillère syndicale

Cette formation renouvelée est essentielle pour les délégué(e)s syndicaux et autres représentant(e)s en milieu de travail ou pour les membres qui veulent mettre leurs connaissances et leurs compétences à contribution pour régler des problèmes dans le lieu de travail. Cette formation constitue une mise à jour inestimable pour les représentant(e)s chevronné(e)s ou une introduction à la solution des problèmes et aux règlements des griefs pour les nouveaux délégué(e)s syndicaux ou pour ceux qui aspirent à le devenir.

Vous apprendrez ce qu'est un grief, examinerez l'importance du grief comme mécanisme de solution des problèmes. Le « devoir de juste représentation » est une obligation importante et tous les représentant(e)s doivent savoir ce que cela signifie.

Vous maîtriserez une nouvelle approche systématique et des mécanismes qui vous aideront à examiner à fond chaque problème.

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint et de nous le faire parvenir par courriel à beaumontl@psac.com ou par télécopieur au 418-666-6999 au bureau régional de Québec avant le **12 août 2016, 16 h 30**.

Alliance de la fonction publique du Canada
Bureau régional de l'AFPC-Québec
5050, boulevard des Gradins, bureau 130
Québec (Québec) G2J 1P8
Téléphone : (418) 666-6500 ou 1-800-566-6530
Télécopieur : (418) 666-6999